

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou , Frédéric Henriot, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen (jusqu'à 20h38)
Hervé Dole (jusqu'à 20h56)
Elisabeth De Lavergne

Pouvoir à David Ros
Pouvoir à Anne-Charlotte Bénichou
Pouvoir à Frédéric Henriot

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 30
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Eric Lucas est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2022-103 – FINANCES – CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : CREANCES DOUTEUSES – BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2321-2 et R 2321-2,

Vu le décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M 14,

Vu l'état des créances douteuses remis à Monsieur le Maire par Monsieur le Trésorier Principal d'Orsay et partagé par l'ordonnateur lors d'un travail conjoint,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du développement et des affaires générales du 08 décembre 2022,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Constitue** une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses pour un montant de 47 169,61 €.
- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 de la commune au compte 6817.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le 16 DEC 2022
et de la publication le

16 DEC 2022

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



